



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.24/2002/10
22 août 2002

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport combiné
(Trente-huitième session, 7-9 octobre 2002,
point 3 b) de l'ordre du jour)

**ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES DE
TRANSPORT INTERNATIONAL COMBINÉ ET
LES INSTALLATIONS CONNEXES (AGTC)**

Propositions d'amendement de l'AGTC

Communication de la Fédération de Russie

Note: La communication de la Fédération de Russie est reproduite ci-après.

* * *

ÉLABORATION D'UN ACCORD EURASIATIQUE SUR LES GRANDES LIGNES DE TRANSPORT INTERNATIONAL COMBINÉ

Propositions de la Fédération de Russie au Groupe de travail du transport combiné (WP.24) du Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU

Considérant l'achèvement du réseau européen de transport combiné et sa connexion avec les voies de communication asiatiques,

Consciente que l'augmentation des liaisons de transport eurasiatiques est une évolution objective qui résulte de la mondialisation économique et du développement toujours plus rapide du commerce extérieur,

Ayant à l'esprit qu'à la réunion informelle d'experts de la CEE et de la CESAP de l'ONU, puis à la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports tenue à Saint-Petersbourg en septembre 2000, les principaux corridors de transport reliant les continents européen et asiatique ont été définis,

Considérant qu'il est particulièrement important d'assurer la concordance des normes internationalement approuvées et de les appliquer aux itinéraires retenus, afin d'accroître la compatibilité des réseaux de transport européens et asiatiques, en ce qui concerne en particulier les lignes de chemin de fer,

Souhaitant vivement étendre aux liaisons de transport eurasiatiques les effets bénéfiques de l'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), signé à Genève le 1^{er} février 1991,

Estimant qu'il est nécessaire d'établir des cadres techniques, technologiques, législatifs et réglementaires unifiés pour le transport combiné sur tout le continent eurasiatique,

La Fédération de Russie soumet au Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU (CEE-ONU) et son organe spécialisé – le Groupe de travail du transport combiné – une proposition tendant à élaborer un accord eurasiatique sur les grandes lignes de transport international combiné (ci-après dénommé «accord eurasiatique»), qui permettra de créer un système intégré de communications entre l'Europe et l'Asie.

L'accord susvisé doit être élaboré conjointement par la CEE-ONU, la CESAP-ONU, l'OSJD, l'UIC, l'IRU et les autres organisations internationales intéressées. La Fédération de Russie est disposée à participer à ces travaux ainsi qu'à proposer l'élaboration de l'accord à la prochaine session du Comité des transports, des communications, du tourisme et du développement infrastructurel de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique de l'ONU (CESAP-ONU).

1. Bref historique de la question

Le développement intensif des transports combinés sur le continent européen et dans le monde au cours des dernières décennies impose d'établir un système de régulation multilatéral et international sous forme de cadres réglementaires et normatifs propres à assurer

le développement coordonné des infrastructures et moyens techniques nécessaires pour que les opérations de transport combiné obéissent à des paramètres et des normes internationalement approuvés.

Le problème du développement des liaisons de transport eurasiatiques est devenu particulièrement critique ces dernières années. Cette question a été abordée par de nombreuses conférences internationales:

- L'Accord européen sur les grandes lignes de transport international combiné et les installations connexes (AGTC), qui pose les fondements du développement du transport combiné sur le continent européen, a été signé à Genève le 1^{er} février 1999;
- La première Conférence ministérielle des pays de la CESAP sur les infrastructures, tenue à New Delhi en octobre 1996, a adopté la Déclaration de New Delhi pour le développement infrastructurel en Asie et dans le Pacifique et lancé le Plan d'action de New Delhi pour le développement infrastructurel dans la région, comprenant 64 projets, dont celui intitulé «Développement du transport combiné» à l'exécution duquel la Fédération de Russie est associée. En outre, la CESAP a adopté la résolution 48/11 concernant les «Modes de transport routier et ferroviaire sous l'angle des mesures de facilitation» et la résolution 52/9 concernant les «Ponts terrestres en Asie et entre l'Asie et l'Europe»;
- L'Accord de l'OSJD relatif à l'organisation et au fonctionnement du transport combiné entre l'Europe et l'Asie, signé par 13 pays de ces deux continents, est entré en vigueur le 5 août 1997. Il définit les itinéraires des lignes ferroviaires, l'emplacement des terminaux et les caractéristiques techniques et opérationnelles y relatives. Le réseau de lignes ferroviaires reliant les ports situés sur les rives de la Baltique et de la mer Noire a été défini et approuvé. Un projet commun CESAP/OSJD concernant l'organisation de liaisons directes par trains de conteneurs sur les itinéraires approuvés est en cours d'élaboration;
- Pour donner effet aux mesures prises par le Comité des transports intérieurs de la CEE-ONU à sa 62^e session, une réunion d'experts consacrée au développement des liaisons de transport eurasiatiques s'est tenue à Genève le 16 mai 2000, avec la participation de représentants de la CEE, de la CESAP, de la Commission des communautés européennes (CCE), de l'UIC, de l'OSJD, de la Fédération de Russie et de l'Allemagne. Au terme des consultations, cinq grands axes de transport eurasiatiques ont été définis à titre provisoire;
- À la deuxième Conférence internationale Europe-Asie sur les transports (Saint-Pétersbourg, 12 et 13 septembre 2000), quatre grands corridors de transport eurasiatiques ont été définitivement approuvés.

Toutes ces réunions ont considéré que le développement des liaisons eurasiatiques et des transports combinés constitue un élément clef de l'application des stratégies de développement économique, de la facilitation du commerce international et de la création d'un système viable de liaisons terrestres desservant le continent eurasiatique.

La Fédération de Russie estime que l'élaboration d'un accord eurasiatique sur les grandes lignes de transport international combiné aura des retombées bénéfiques supplémentaires pour les utilisateurs de ce nouveau système de transport.

2. Objectif de l'accord eurasiatique

Le principal objectif à long terme de l'accord eurasiatique est l'intégration effective des systèmes de transport de l'Asie et de l'Europe, qui permettra d'accroître le volume des échanges internationaux, de réduire les délais de livraison, d'assurer la bonne conservation des marchandises et, au bout du compte, de diminuer le montant des dépenses des utilisateurs sur le continent eurasiatique.

Pour y parvenir, l'accord doit stipuler clairement les prescriptions applicables aux lignes eurasiatiques de transport combiné, les critères de sélection des grandes lignes et les paramètres opérationnels. L'accord est destiné à assurer l'harmonisation, en Europe comme en Asie, des paramètres opérationnels et des prescriptions techniques et technologiques applicables aux trains utilisés dans les transports combinés, ainsi qu'aux infrastructures de transport et aux équipements auxiliaires – gares frontalières, points de transbordement sur bac, ports maritimes, points de franchissement des frontières, etc.

3. Système de lignes ferroviaires revêtant une importance particulière pour le transport international combiné eurasiatique

Les principaux corridors de transport eurasiatiques approuvés au cours de réunions informelles d'experts, ainsi qu'à la deuxième Conférence internationale Europe-Asie tenue à Saint-Petersbourg, peuvent servir de base à la constitution d'un réseau de lignes eurasiatiques de transport combiné. Les corridors ci-après, qui traversent le territoire de la Fédération de Russie et coïncident avec certains tronçons du réseau AGTC, pourraient être inclus dans l'accord:

- Corridor international de transport Europe-Asie «TRANSSIB» (prolongement de la ligne C-E-20 d'Ekaterinbourg à Nakhodka et Lianyungang, à travers les territoires de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, de la Mongolie et de la Chine);
- Corridor septentrional du chemin de fer transasiatique (CFTA) (Chine-Kazakhstan-Russie-Europe);
- Corridor de transport eurasiatique «NORD-SUD» (prolongement de la ligne C-E-99 depuis Astrakhan jusqu'à l'Iran, sur la rive méridionale de la mer Caspienne).

La Fédération de Russie exécute actuellement un programme fédéral intégré de «Modernisation du système des transports russe (2002-2010)», qui prévoit le développement et l'amélioration des infrastructures et des techniques, y compris pour les transports combinés.

Dans le cadre du projet global de développement de l'infrastructure pour le transport terrestre dans la région de l'Asie et du Pacifique (ALTID), la Fédération de Russie a organisé des voyages de démonstration de trains de conteneurs dans le corridor septentrional du CFTA.

Le développement du transport combiné en Russie est facilité par la réalisation de toute une série de projets visant directement à tirer parti du transport combiné pour améliorer la qualité des services fournis aussi bien aux destinataires qu'aux expéditeurs de marchandises. Il y a lieu de signaler notamment que de nouveaux types de matériel roulant ferroviaire spécialisé (wagons plats pour le transport à grande vitesse de conteneurs) ont été conçus. Des travaux sont en cours pour mettre au point des wagons plats munis d'essieux ajustables en largeur pour le transport de conteneurs, de trains routiers et de wagons-conteneurs, dont la configuration permettra de réduire sensiblement la durée d'immobilisation aux points de franchissement des frontières où l'écartement des rails devient plus large ou plus étroit. Les marchandises seront ainsi livrées plus rapidement à leurs destinataires.

Des engins et dispositifs de chargement-déchargement sont mis au point pour la manutention de conteneurs et wagons-conteneurs de quarante pieds.

Les Chemins de fer russes achèvent l'élaboration et la mise en application de systèmes automatisés de suivi des conteneurs, grâce auxquels les utilisateurs de services de transport ferroviaire pourront savoir immédiatement où se trouvent les conteneurs. Les Chemins de fer pourront ainsi contrôler plus efficacement le respect des délais de livraison.

L'amélioration de la technologie et du fonctionnement des terminaux de conteneurs intermodaux est directement liée à l'interaction des systèmes automatisés de gestion des gares de conteneurs. La constitution d'une base de données unique et l'échange électronique des données nécessaires entre les entreprises de transport maritime et ferroviaire permettra d'éliminer les goulets d'étranglement dans le processus de transbordement et, par la même occasion, d'accélérer les livraisons.

Des travaux sont en cours pour harmoniser les règlements et documents de transport et autres textes réglementaires relatifs au transport combiné en vigueur dans divers pays d'Europe orientale et occidentale appartenant à des systèmes de transport différents.

Compte tenu de tous ces facteurs, l'infrastructure des transports de la Fédération de Russie pourrait servir de point de départ pour la création d'un réseau de base des transports combinés eurasiatiques. L'élaboration et l'application de l'accord eurasiatique favoriseront la réalisation des objectifs de développement économique du continent eurasiatique et pourront également contribuer à la mise en œuvre d'une politique des transports viable.
